

Fabre, qui, pour un certain temps, représenta aussi le gouvernement de Québec. Après sa mort, l'hon. Philippe Roy fut nommé en mai 1911 avec le titre de Commissaire Général du Canada en France. En 1928 il fut convenu d'échanger des ministres entre le Canada et la France, et en septembre de la même année l'hon. Philippe Roy fut nommé Envoyé extraordinaire de Sa Majesté et Ministre plénipotentiaire en France pour y représenter le Dominion. La légation canadienne est située à 1, rue François 1er.

Le gouvernement français a nommé Georges Jean Knight comme son premier ministre au Canada en 1928, et M. Charles-Arsène Henry fut nommé à sa place au Canada le 12 mars 1931. En septembre 1934, celui-ci eut pour successeur, M. R. Brugère.

Le ministre canadien au Japon.—En 1928 le Canada et le Japon convinrent d'échanger des ministres et l'hon. H. M. Marler a été nommé en 1929 comme Envoyé extraordinaire de Sa Majesté et Ministre plénipotentiaire au Japon pour représenter le Dominion du Canada. Nommé plus tard ministre canadien à Washington, l'hon. R. Randolph Bruce, lui succéda à Tokio, présentant ses lettres de créance à l'empereur du Japon, le 7 novembre 1936. La légation canadienne est à 16, Omote-Cho, Sanchone, Akasaka-Ku, Tokio.

Le gouvernement du Japon a nommé M. Iyemasa Tokugawa comme son premier ministre au Canada en 1929. M. Tokugawa a présenté ses lettres de rappel à la fin de 1934 et a été remplacé par l'hon. Sotomatsu Kato.

Conseiller canadien de la Société des Nations.—Le précédent créé de nommer des représentants permanents à Genève auprès de la Société des Nations a été vu d'un bon œil par les nations se trouvant à une certaine distance de Genève. On a trouvé que si les pays voisins du siège de la Société pouvaient sans difficulté et au minimum de frais inclure dans le personnel de leurs délégations aux Assemblées et au Conseil divers conseillers et assistants, les pays éloignés devaient, au contraire, faire de fortes dépenses. Les devoirs du Canada comme membre de l'assemblée, membre de la Conférence Internationale du Travail et un des pays représentés dans le bureau des Gouverneurs de l'Office International du Travail, souffraient beaucoup de ce désavantage. C'est pourquoi la position de conseiller canadien auprès de la Société des Nations fut créée et le 1er janvier 1925 le Dr W. A. Riddell était nommé à ce poste.

Les devoirs du conseiller canadien sont "d'établir et maintenir des relations aussi étroites que possible avec les secrétariats de la Société des Nations et de l'Office International du Travail" et "de communiquer avec le gouvernement du Canada sur toutes les questions pouvant l'intéresser" et "agir comme aviseur du gouvernement du Canada et des délégués du gouvernement canadien aux conférences des organisations ci-dessus nommées."

Le bureau du conseiller canadien est situé à 41 Quai Wilson, Genève.

PARTIE V.—LE CANADA ET LA SOCIÉTÉ DES NATIONS.*

La Société des Nations est une association d'Etats pleinement autonomes dont les relations sont gouvernées par le Covenant. La Société des Nations fonctionne par l'intermédiaire d'une assemblée et d'un conseil composés de représentants des gouvernements en faisant partie. Cinquante-huit Etats sont actuellement membres de la Société des Nations comparativement à quarante-deux lors de la première assemblée en 1920. Le Canada, comme signataire des traités de paix, est un membre fondateur de la Société des Nations.

* L'agence de la Société des Nations au Canada, 124 rue Wellington, Ottawa, est la représentante autorisée pour les publications de la S.D.N.